

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 27 octobre 2016

Question écrite urgente

L'islam radical s'est-il emparé de la mosquée de Genève ?

L'année passée, un jeune homme fréquentant la mosquée de Genève partait faire le djihad en Syrie. Des trois imams de la mosquée, deux étaient fichés « S » pour « sûreté d'Etat » comme Chérif et Saïd Kouachi (auteurs de l'attentat contre Charlie Hebdo), Amedy Coulibaly (attaque contre l'Hypercacher), Sid Ahmed Ghlam (attentat planifié contre deux églises), Ayoub El Khazzani (attentat du train Thalys) ou encore Adel Kermiche (attentat de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray). Interpellé, le Conseil d'Etat avait fait part de sa volonté de détecter toute éventuelle dérive dans le but affirmé de prévenir la commission d'actes de terrorisme. D'aucuns ont alors espéré que cette démarche proactive éviterait que des personnes fichées « S » soient à l'avenir embauchées par la mosquée.

C'est donc avec consternation que nous avons appris que la mosquée de Genève a recruté il y a quelques mois une personne fichée « S » en France comme responsable de la sécurité. La gestion de la mosquée, construite et financée par un Etat appliquant la charia, est aussi contestée par les fidèles qui, au mois d'octobre de cette année, ont adressé une pétition au nouveau secrétaire général de la Ligue islamique mondiale. La pétition demande notamment le licenciement du directeur et de son adjoint parce qu'ils auraient fermé les yeux sur la radicalisation du lieu de culte.

Face à la stratégie de conquête de l'islamisme politique, la réponse des pouvoirs publics doit être ferme, faute de quoi l'islam radical continuera à gagner du terrain. En France, une étude de l'IFOP pour l'Institut Montaigne a dévoilé que 28 % des musulmans de France estiment que la charia prévaut sur la loi de la République. La Suisse n'est pas épargnée : le port du foulard se multiplie auprès des écolières, des élèves refusent de serrer la main de leur institutrice, les sorties à la piscine deviennent problématiques, des imams

refusent de condamner la lapidation et des jeunes prennent le chemin de la Syrie.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Pourquoi les mesures sécuritaires présentées après l'affaire des imams fichés S en 2015 n'ont pas empêché la venue sur notre territoire puis l'embauche par la mosquée de Genève d'un responsable de la sécurité fiché S ?*
- 2) *Quels ajustements le Conseil d'Etat envisage-t-il dans sa politique sécuritaire vis-à-vis de l'islamisme ?*